

### **Municipalité La Rédemption.**

Lundi, le vingt (20) novembre 2017 se tenait à 20h00 au Centre municipal, l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de La Rédemption.

Étaient présents, Madame Sonia Bérubé, mairesse, mesdames les conseillères Manon Landry et Myriam Morissette ainsi que messieurs les conseillers Steve Soucy, André Fournier, Raynald Bérubé et Simon Chassé. Tous formant quorum sous la présidence de Madame Sonia Bérubé, mairesse. Les membres tous présents renoncent à l'avis de convocation (article 157 du code municipal) pour siéger sous la présidence de madame la mairesse afin d'adopter les résolutions suivantes.

Caroline Lapointe, secrétaire d'assemblée est aussi présente.

#### **17-238                    Engagement de la directrice générale secrétaire-trésorière**

Sur proposition de Myriam Morissette, conseillère, appuyé et résolu à l'unanimité par le conseil de faire l'engagement de Mme Caroline Lapointe en tant que directrice générale secrétaire-trésorière selon le contrat de travail qui sera annexé au dossier de l'employé.

#### **17-239                    Engagement d'une secrétaire-trésorière adjointe**

Sur proposition de Raynald Bérubé, conseiller, appuyé et résolu à l'unanimité par le conseil de faire l'engagement d'une secrétaire-trésorière adjointe selon le contrat de travail qui sera annexé au dossier de l'employé.

#### **17-240                    Autorisations de signature, effets bancaires et documents relatifs à la municipalité**

Sur proposition de Manon Landry, conseillère, appuyé et résolu à l'unanimité par le conseil d'autoriser la directrice générale secrétaire-trésorière, Mme Caroline Lapointe, la mairesse, Mme Sonia Bérubé ainsi que la secrétaire-trésorière adjointe, Mme Rolande Martel, à signer tous les documents de la municipalité de La Rédemption, les effets bancaires et tous les documents relatifs à la municipalité.

#### **17-241                    Fermeture de l'assemblée**

Sur proposition de Raynald Bérubé, conseiller, appuyé à l'unanimité, la fermeture de l'assemblée à 20h05.

Je, Sonia Bérubé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

---

**Sonia Bérubé**  
**Mairesse**

---

**Caroline Lapointe**  
**Directrice générale et secrétaire-trésorière**